

Les débats

Supplément au n° 30 – Juin 2007

Programme Réussite éducative Quels enjeux aujourd'hui ?

Yves Goepfert

Chargé de mission éducation culture à la Délégation Interministérielle à la Ville.

« Le rôle essentiel du référent »

Quel est le pilotage du programme « Réussite éducative » ?

Depuis les origines, le pilotage de la Réussite éducative est un pilotage interministériel à tous les niveaux.

Au niveau national, la Direction interministérielle à la ville (DIV) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) instruisent et labellisent les dossiers dans le cadre des commissions périodiques qui se déroulent à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acisé) qui assure aujourd'hui, entre autres, le suivi opérationnel de ce programme.

Au niveau local, selon le même schéma, le co-pilotage est assuré par les inspections académiques et les préfets. Ainsi, l'ensemble des services de l'État sont concernés.

Quels sont les enjeux à « mi-parcours » du programme « Réussite éducative » ?

Après une phase de mise en œuvre

“

L'équipe pluridisciplinaire reste elle aussi une question essentielle. Elle est parfois perçue comme étant un groupe composé de personnes spécifiques qui restent toujours les mêmes...

”

du programme « Réussite éducative », nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur différentes expérimentations sur les territoires. Nous entrons dans une phase très opérationnelle où des questions très précises se posent. Il s'agit aujourd'hui d'y apporter progressivement des réponses, ou en tout cas, d'engager des pistes de réflexion, notamment en termes de professionnalisation des différents acteurs, ainsi que de précisions quant à leur rôle et leur profil.

Tout d'abord, le référent, désigné pour suivre chacun des enfants concernés par la réussite éducative, a principalement un rôle de médiation entre l'institution et l'enfant et sa famille. Or, le risque existe, en assurant ce lien, de devenir un substitut ou un filtre, ce qui n'est pas dans l'esprit de la fonction. Par ailleurs, cette fonction de référent de parcours n'est pour moi en aucun cas une extension d'une profession quelconque, ni celle de travailleur social, ni celle d'enseignant, même si les contours de la fonction s'adossent sur des savoir-faire qui peuvent relever de ces métiers. En fait qui peut-être référent ? Tout simplement la personne la mieux placée par rapport à l'enfant concerné. Elle peut aussi être issue d'associations. Par exemple des associations comme l'AFEV sont connues pour la fluidité de leurs relations avec les enfants et leurs familles ; ces savoir-faire pourraient être mis à profit, avec des formations complémentaires spécifiques.

Tous les attendus ne sont à ce jour pas encore précisément définis ; un cadre plus précis doit maintenant être établi pour clarifier la situation.

La composition de l'équipe pluridisciplinaire reste elle aussi une question essentielle. Elle est parfois perçue comme étant un groupe composé de personnes spécifiques qui restent toujours les mêmes. Or, étant donné la quantité des problématiques relevant de la RE, que ce soit en ce qui concerne les domaines ou les âges des jeunes concernés, cette équipe serait alors pléthorique. Elle est plutôt à penser sous forme d'un réseau systémique composé d'un ensemble d'acteurs clairement identifiés qui sont mobilisés de façon différente selon leurs spécificités et les besoins.

Dès lors, on perçoit bien le rôle déterminant du coordonnateur qui se sent parfois encore démuné pour assumer l'ensemble des fonctions qui sont les siennes, notamment en termes d'organisation, sans avoir toutes les connaissances fines des problématiques. En conséquence, lorsque les moyens le permettent, les coordonnateurs ont tendance à s'entourer de plus en plus de professionnels, qui deviennent parfois des référents de parcours avec les risques que je soulignais précédemment.

Les coordonnateurs ont le plus souvent été choisis

pour leur expérience en tant que chef de projet puisque c'est bien ce savoir-faire qui était indispensable au moment de la définition et de la mise en œuvre du projet de réussite éducative. Ils sont parfois aussi de fait des référents de parcours. Dans ce dernier cas, le cumul devient problématique car le coordonnateur devient trop central dans le dispositif et, à assurer trop de missions, le risque est grand de ne plus être en capacité d'y faire face et donc d'être disqualifié par ceux même qui l'ont choisi.

Dans la Réussite éducative, l'accent est mis sur le parcours individuel : est-il vraiment mis en œuvre ?

L'esprit de ce programme est l'individualisation du regard sur l'enfant ou l'adolescent ; les prises en charges peuvent être, elles, collectives ou individuelles en fonction des besoins du jeune. Réduire l'éventail des possibles à des prises en charge individuelles, alors que l'on sait que, dans certains cas, le face à face est anxiogène pour l'enfant pris en charge, serait aberrant. Le cadre de l'action doit tout simplement être le plus adapté : collectif ou individuel... et les financements tiennent compte de cette donnée.

Pour autant, il ne s'agit bien évidemment pas non plus de créer systématiquement des groupes spécifiques « les enfants réussite éducative », les prises en charges relèvent aussi de dispositifs qui concernent tous enfants.

La notion d'individualisation des parcours a par ailleurs parfois été comprise comme la mise en œuvre de parcours individualisés. Ce n'est pas l'esprit de ce projet. Les interventions dans le cadre de la réussite éducative doivent être mises en œuvre à des moments clés et sont bien entendu limitées dans le temps, l'espace et la forme. Ce n'est pas une détection précoce qui amènerait à définir un parcours singulier pour l'enfant considéré, définissant ainsi des parcours spécifiques qui relèveraient de « filières ». Si tel était le cas, la Réussite éducative percuterait les dispositifs qui ont, eux, pour rôle de définir de tels parcours. Par exemple, il ne relève pas de la réussite éducative de décider si un enfant doit aller en CLIS (Classe d'intégration scolaire) ou pas. En revanche, la réussite éducative peut mettre en œuvre des actions complémentaires pour accompagner cette orientation. Il s'agit bien d'accompagner l'enfant dans le parcours qui est le sien, pas de le changer, les parents restant bien entendu les premiers éducateurs.

“
La volonté de laisser l'initiative des modalités d'évaluation au niveau local n'empêche pas la DIV et l'Acisé de mettre en place des groupes de réflexion pour construire des outils adéquats.
”

La Réussite éducative concerne quatre champs (l'accompagnement scolaire, le socio-éducatif, l'aide à la parentalité et le médico-social). L'étude réalisée en 2006 montrait un investissement inégal de ces 4 champs, qu'en est-il aujourd'hui ?

Il n'y a pas eu d'enquête depuis celle de 2006. On sait qu'il y a environ 400 projets de réussite éducative aujourd'hui. L'investissement des 4 champs reste à peu près le même qu'en 2006 avec un investissement majoritaire sur l'accompagnement scolaire. Néanmoins, l'aide à la parentalité est aujourd'hui davantage prise en compte.

En regard de la circulaire interministérielle du 11 décembre 2006 relative au volet Réussite éducative et CUCS (Contrat urbain de Cohésion sociale), j'ai insisté sur la nécessaire implication en ce qui concerne la santé. Le souhait est d'aller vers un équilibre des interventions dans tous les domaines concernés.

Qu'en est-il de l'évaluation de la « Réussite éducative » ?

Dans le guide méthodologique, l'accent est mis sur ce point ; il s'agit de donner des pistes aux équipes qui doivent elles-mêmes concevoir les modalités de cette nécessaire et indispensable évaluation. La DIV, quant à elle, évalue au niveau national sur d'autres modalités qui permettent de mesurer les effets de masse à partir d'indices définis pour vérifier la pertinence d'une politique publique.

La volonté de laisser l'initiative des modalités d'évaluation au niveau local n'empêche pas la DIV et l'Acisé de mettre en place des groupes de réflexion pour construire des outils adéquats. Cette place laissée aux initiatives locales se retrouve aussi à d'autres niveaux que l'évaluation, pourquoi ce choix ?

Aujourd'hui, une politique publique ne peut plus être injonctive si elle veut avoir une vraie consistance. Il n'y a de toute façon plus d'autres options aujourd'hui ; nous sommes le plus souvent dans le cadre de projets d'initiatives locales à partir d'incitations nationales. S'il y a bien des « figures imposées » dans le programme « Réussite éducative », une large place est laissée à l'appropriation par les équipes locales.

Bien évidemment, déconcentration signifie aussi prise de risque : risque de voir cette politique mal comprise, risque de mises en place réalisées à des vitesses variables, risque de réponses très variées selon les endroits.... Les marges de manœuvre ainsi laissées ont

des effets positifs bien supérieurs aux inconvénients que je viens d'énoncer. Bien entendu, des relais sont mis en place pour que des signaux d'alarme soient lancés en cas de réels dysfonctionnements et que des recadrages permettent des mises au point.

Dans tous les cas, et on le sait bien, même des programmes bien plus cadrés que la Réussite éducative voient aussi des applications différentes sur le territoire national. De plus, ce sont les acteurs locaux qui connaissent le mieux leurs territoires, alors ce sont à eux d'apporter les réponses qui correspondent le mieux aux besoins.

Pourquoi avoir adossé la mise en œuvre de la Réussite éducative à la création d'une structure juridique porteuse ? La base même du programme « Réussite éducative » est le partenariat. L'adossé à une structure juridique porteuse permet de « mettre tout le monde autour de la table ».

Le choix de la structure juridique la plus adaptée n'est pas fermé. Dans certains départements, il y a eu changement de structure depuis le début de la mise en œuvre du programme. En effet, afin de réagir au plus vite, ce sont souvent des structures déjà existantes qui ont été utilisées, comme les caisses des écoles ou les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). La création d'un GIP est plus longue, mais parfois plus adaptée car mise en place spécifiquement pour la mise en œuvre de la réussite éducative : c'est pourquoi on voit aujourd'hui naître des GIP en remplacement de structures précédemment utilisées.

Le choix de la structure et la réflexion autour de la Réussite éducative ont vraiment mobilisé les acteurs autour d'un large débat qui a inclus et satisfait même les plus réticents.

Quelles sont les perspectives ?

Ce cadre collectif, et les expérimentations qui ont amené à la mise en œuvre du programme « Réussite éducative », pourraient être utilisés de façon plus large. Trois dimensions sont à promouvoir dans la Réussite éducative. Tout d'abord la dynamique de projet : de nombreux dispositifs avaient un peu perdu de leur dynamique pour devenir, en schématisant, un « guichet de distribution de fonds », la réflexion menée dans le cadre de la Réussite éducative a permis de redonner un sens à ces dispositifs en les utilisant autrement, dans un cadre global. Un rééquilibrage s'est produit entre une offre éducative qui s'occupait du collectif sans s'occuper des effets sur chacun des bénéficiaires, et une réflexion individualisée sur les jeunes pris en charge.

Ensuite, la réussite éducative a permis de mettre un cadre au processus de coproduction éducative. Lorsque je parle de process, au sens industriel du terme, je veux désigner à la fois le processus mais également sa codification. Historiquement, le champ éducatif se partageait entre la famille (sphère privée) et l'école (sphère publique). Nous sommes passés de ce système bipolaire à un système multipolaire ; ces dernières années ont vu naître l'investissement de l'espace entre ces deux pôles par différents acteurs dans le cadre d'une démarche que je qualifie-

rais, sans être péjoratif, de « bonne volonté » et qui n'était pas cadrée juridiquement. La réussite éducative tente, par l'expérimentation, de donner un cadre à cet espace. L'enjeu à venir est celui d'une extension de l'application de ce cadre expérimental à tout le champ du partenariat éducatif. La Réussite éducative a pour objet de promouvoir le concept de parcours éducatif, c'est-à-dire un regard individualisé sur le parcours d'un jeune. Cela fait émerger une nouvelle mission : celle de l'adulte référent qui joue un rôle essentiel dans le dispositif.

La difficulté de la mise en œuvre de la Réussite éducative a été de mener tout ensemble : toutefois c'était justifié en fonction du contexte, même si, ici et là, cela a pu générer quelques difficultés et retards.

Il serait opportun aujourd'hui de réfléchir à ces trois dimensions, qui relèvent chacune d'un véritable sujet en elles-mêmes, et qui ne sont pas toujours obligatoirement liées entre elles. Cela amènerait je pense des développements intéressants, voire les bases d'une nouvelle politique publique en matière de partenariat éducatif.

Serge Fraysse, Directeur des politiques éducatives, pôle politique de la ville à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

« L'objectif est d'atteindre 600 équipes à la fin de l'année »

Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est l'Acsé et quel est son rôle ?

L'Acsé, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a été créée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. Elle s'est installée le 19 octobre 2006 et a pris en charge l'action en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1^{er} janvier 2007. C'est un établissement public national à caractère administratif, sous tutelle de l'état.

L'Acsé a plusieurs missions. Elle a repris les missions d'intégration et de lutte contre les discriminations de l'établissement public FASILD. Elle s'occupe des programmes d'intervention dans les quartiers politiques de la ville, prend en charge la lutte contre l'illettrisme et met en œuvre le service civil volontaire.

Le programme de réussite éducative (RE) met en place des actions individuelles de soutien aux élèves les plus en difficulté, pouvant être en école maternelle, en primaire ou en collège, situés dans les quartiers de la politique de la ville. Les projets sont préparés par les préfets et présentés à une commission nationale de validation. L'Acsé participe avec la Div et la DPM à la commission nationale, qui valide les projets de réussite éducative. Les préfets disposent à cet effet d'une enveloppe de crédits spécifiquement dédiés à la mise en œuvre de ce programme et que l'agence leur délègue.

En 2005 et 2006, avec la mise en place de la LOLF, l'Etat déconcentrait les crédits

vers le préfet de région qui lui-même les répartissait entre les départements. Depuis la mise en place de l'Ascé, les crédits sont directement délégués aux préfets de département.

Qu'en est-il aujourd'hui de la mise en place de ce programme et des modalités de son évaluation ?

Ces projets supposent un temps de préparation et de maturation et le programme se construit dans la durée. Il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion, de l'installation des équipes pluridisciplinaires, de l'étude des dossiers et enfin de la mise en œuvre des actions en elles-mêmes. Il faut compter environ six mois à un an pour qu'un projet commence à fonctionner. Certains départements ont déjà avancé dans leur réflexion sur l'évaluation, comme l'Essonne, qui a engagé la réflexion sur l'impact des différents projets sur les bénéficiaires et les critères d'évaluation. L'objectif est d'atteindre 600 équipes à la fin de l'année. Actuellement, 450 équipes sont en place permettant de prendre en charge environ 90 000 enfants. L'agence prépare pour fin juin 2007, une photographie de la situation. Quantitativement il s'agira d'évaluer le nombre de communes, de quartiers, d'équipes pluridisciplinaires, d'enfants bénéficiant de ce programme, ou ayant bénéficié de ce projet et qui en seraient sortis, et les actions menées selon les domaines d'activités principaux

de la réussite éducative : accompagnement à la scolarité, actions à caractère médico-social... Au plan qualitatif, nous envisageons de mener une évaluation de l'impact de la réussite éducative en travaillant plus précisément sur une dizaine de sites, qui seront choisis selon des critères différents (en fonction de la taille, lieu, des actions mises en place..).

Ces différentes évaluations permettront d'interroger les différents dispositifs, l'articulation avec les CUCS et surtout de travailler sur les perspectives et les indicateurs de réussite, qui seront déterminants pour la suite : bien évidemment la réussite scolaire, mais plus globalement la réussite éducative dans sa globalité. Une des caractéristiques des programmes de réussite éducative est la place faite au suivi, au soutien et aux solutions individuelles.

Un autre critère d'évaluation est la rapidité des réponses proposées face aux problématiques détectées. Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, chaque département doit se munir d'indicateurs permettant de se saisir pleinement du projet et de « s'auto-évaluer » :

En conclusion, je dirai que l'Acsé est garante de la bonne utilisation des crédits inscrits par l'Etat dans ce programme, par le suivi régulier des crédits mis en place, par le développement d'une démarche d'évaluation et en s'assurant de la cohérence des interventions en faveur des enfants.

“

L'Acsé a plusieurs missions. Elle a repris celles d'intégration et de lutte contre les discriminations de l'établissement public FASILD.

”

Alain Zabulon

Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet de l'Essonne

« Je souhaite avoir une gestion concertée avec les acteurs »

Vous avez pour fonction d'être l'un des 6 Préfets délégués à l'égalité des chances. Quel est votre rôle? Quelle est votre spécificité?

Notre rôle est la mise en œuvre dans les 6 départements concernés du plan de cohésion sociale avec son triptyque: emploi, logement et égalité des chances. C'est en quelque sorte la feuille de route.

Si des préfets ont été nommés dans ces départements-là, c'est que le gouvernement a estimé qu'ils étaient plus confrontés que d'autres aux questions de cohésion sociale. Ce sont les départements dans lesquels la population vivant dans les quartiers est numériquement la plus importante. Ce sont également les six départements qui ont été les plus touchés par les violences urbaines de novembre 2005. Il y avait un faisceau de critères qui a poussé le gouvernement à considérer que, de même qu'il existe des préfets délégués à la sécurité, la cohésion sociale était un sujet aussi important que la sécurité, deux sujets qui sont d'ailleurs parfaitement complémentaires.

La spécificité pour ces départements tient d'abord à l'octroi de moyens financiers renforcés: les crédits de fonctionnement de la politique de la ville ont augmenté de 70% dans l'Essonne, ce qui ne s'était jamais vu; cette augmentation a été concomitante avec l'arrivée du préfet délégué, ce qui a permis tout de suite de tenir dans les quartiers un discours de mobilisation. Dans le même temps le gouvernement avait annoncé que des crédits importants seraient apportés pour les associations. Cet engagement fort annoncé au lendemain des événements de novembre 2005 a donc été tenu. L'autre spécificité, c'est que, dès lors, il est attendu, plus encore que dans les autres départements, des résultats rapides et tangibles. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu accélérer la mise en œuvre de certains programmes de la politique de la ville où j'ai senti qu'il y avait besoin d'une nouvelle impulsion. La réussite éducative est l'un d'entre eux, compte-tenu de son enjeu très important pour les enfants des quartiers. J'ai été rapidement convaincu du caractère très novateur de ce dispositif. J'ai bien vu qu'il y avait

une vraie attente de la part des équipes. En résumé, nous pourrions dire qu'il s'agit d'une mission très particulière, très spécifique qui dans ces six départements a pour objectif d'enclencher des dynamiques. Bien évidemment, je n'irai pas affirmer qu'au bout d'un an, la vie dans ces quartiers a été complètement bouleversée, ce serait pour le moins, présomptueux, mais enfin je crois pouvoir dire que dans un certain nombre de domaines, une dynamique s'est créée et a été accélérée.

Au niveau national, quels sont les « directives » de la DIV concernant l'harmonisation de la réussite éducative sur les départements? Existe-t-il un pilotage commun?

Un pilotage commun... je dirai non. Le pilotage des PRE est un pilotage départemental et c'est au niveau régional que s'arbitre la répartition des moyens financiers. En revanche ce qui nous a été demandé dès le départ, c'est de bien respecter « l'esprit » du programme de réussite éducative. Le trait dominant de ce dispositif est de privilégier les parcours individuels: la prise en charge individuelle de situations données, ce qui n'interdit pas les actions collectives à côté. On voit bien que la nouveauté est de proposer à un enfant, et derrière lui à sa famille un programme de réussite « taillé sur mesure », qui lui permette de se remettre en condition pour réussir, non seulement à l'école mais surtout sa vie qu'il vient de démarrer. Sur le plan financier, quand le dispositif a été mis en place en 2005, le ministère nous avait donné une indication générale sur le niveau de subvention qui était à l'époque de 350 000 euros, ce qui représente une somme importante et a permis d'ailleurs de susciter un certain nombre de candidatures. Très rapidement, il est apparu que cette somme ne pouvait pas rester la norme de dotation pour tous les programmes: en effet 350 000 euros n'est pas la même chose selon que vous suivez 50 enfants ou que vous en suivez 350. La politique départementale s'insère bien sûr dans la politique nationale. La réussite éducative est un des programmes « phare » du plan de cohésion sociale et

nous nous inscrivons évidemment dans cette politique nationale.

Existe-il des spécificités sur les départements, par exemple dans l'Essonne?

Dans le département de l'Essonne, nous avons une vraie dynamique sur ce programme. Concernant les spécificités, peut-être un peu plus en Essonne qu'ailleurs, nous avons engagé une démarche qui consiste à engager l'élaboration d'une grille d'évaluation parce que l'évaluation est maintenant quelque chose de tout à fait important dans toutes les politiques publiques y compris dans le domaine du social.

J'ai tenu aux coordonnateurs des PRE un discours qui consiste à dire que la réussite éducative ne sera pérennisée que si nous sommes capables, à travers une politique d'évaluation ambitieuse, de montrer qu'elle répond à des besoins et qu'il faut donc la maintenir voire l'amplifier. Pour y parvenir, nous sommes donc en train de travailler avec cette équipe à l'élaboration de cette grille qui va permettre de mesurer l'impact du PRE.

Cette grille d'évaluation a une double dimension: à la fois qualitative mais également financière.

Concernant le qualitatif, il s'agit de mesurer l'efficacité de ce programme. Je leur ai proposé de réfléchir autour de trois thèmes: l'impact du PRE sur l'acquisition des apprentissages par l'enfant en classe, l'impact du PRE sur le comportement de l'enfant, en classe, mais également dans les activités périscolaires (dans la cour de récréation, au centre de loisirs...) et enfin l'impact sur les relations entre les familles et l'institution scolaire.

L'idée est de dire que si nous voulons que les enseignants qui se sont mobilisées sur ce programme se l'approprient définitivement, le portent et l'assument complètement, il faut qu'elles puissent constater que la RE a un impact positif dans la salle de classe d'autant plus que nous avons mis des moyens financiers importants dans certaines équipes éducatives. Je crois qu'il faut démontrer que ce programme apporte aux équipes ensei-

“ Dans le département de l'Essonne, nous avons une vraie dynamique sur ce programme. ”

gnantes une valeur ajoutée dans les domaines périphériques à l'éducation nationale. Ce n'est pas le rôle d'un enseignant de régler les problèmes sociaux, ce n'est pas le rôle de l'enseignant que de traiter la situation psychologique d'un enfant qui est perturbé parce que ses parents sont en train de se séparer. Cela relève d'autres types de réponses qui sont en dehors de la classe mais qui doivent être articulés avec l'école : et c'est cela l'originalité de ce dispositif.

Une deuxième partie de la grille concerne l'évaluation financière : elle consiste à relever un certain nombre d'indicateurs, assez simples : le montant total de l'enveloppe allouée que divise le nombre d'enfants afin d'avoir une idée de ce que coûte la RE par enfant ; cela ne peut pas être le seul critère bien sûr puisque tous les territoires ne sont pas dans une situation équivalente.

Un autre indicateur sera les effectifs des coordonnateurs et référents de parcours par rapport au nombre d'enfants suivis : cela permet de comparer d'un programme à l'autre si les moyens sont équitablement alloués.

Nous allons donc travailler sur un certain nombre de ratio, assez simples, il ne s'agit pas de faire quelque chose de trop compliqué, qui sera un outil d'aide à la décision. Mais j'insiste bien sur le fait que ce n'est pas uniquement en calculant rapidement quelques ratio qu'on va décider qu'à tel programme, il faut donner 500 000 euros et à tel autre 300 000.

Souvent dans les réunions de conseil consultatif, on nous dit « nous avons tant d'enfants qui sont dans le dispositif ». Mais vous avez raison combien en sont sortis ? Est-ce qu'on les a suivis ? Que s'est-il passé après ? »

Il est encore un peu tôt, mais très rapidement il faudra bien sûr se poser cette question. Cela fait partie de l'évaluation du programme et ce serait bien qu'effectivement on se donne pour ambition de suivre pendant trois mois/six mois l'enfant qui est sorti du dispositif pour s'assurer qu'il a bien été « remis sur les rails ».

Cela nécessite un suivi dans le temps. Pour un enfant qui est passé par une étape difficile, pour telle ou telle raison dans son parcours de vie, effectivement, quand il sort du programme, il faudra se donner les moyens de le suivre un peu dans le temps.

Cela fait partie des discussions que nous devons avoir sur l'évaluation.

Ce sera une évaluation globale dont cette batterie d'indicateurs ne constitue qu'un des éléments, à côté de l'appréciation qualitative et à laquelle s'ajoute en plus un rendez-vous annuel d'évaluation qui se passe entre la Préfecture et l'Inspection

“
Ma priorité a donc été d'accompagner cette montée en puissance, la constitution des équipes : le coordonnateur, les référents de parcours.
”

académique d'un côté et en face le coordonnateur et son équipe : il s'agit d'un entretien d'évaluation qui permettra de pouvoir mesurer l'impact du dispositif. Tout ceci se justifie par le caractère très novateur de la RE et par l'ampleur des moyens qui lui sont réservés.

Depuis votre arrivée en Essonne, à partir d'un état des lieux, quelle ont été les évolutions et quelles sont les perspectives ?

Je suis arrivé le 1^{er} février 2006. De mémoire nous avons une quinzaine de PRE, soit validés, soit sur le point de l'être. Nous en avons validé trois de plus depuis (fin 2006, début 2007) : ce qui fait que nous en sommes à 18.

La plupart des programmes étaient bien engagés, bien enclenchés, nous attendions quelques validations qui sont arrivées en cours d'année auxquelles s'ajoutent les trois programmes supplémentaires récemment approuvés.

Mon objectif était de favoriser une montée en puissance rapide et efficace du programme : c'est la raison pour laquelle j'ai rencontré assez fréquemment les coordonnateurs. J'ai par ailleurs veillé à ce que les dotations budgétaires ne soient pas versées trop tardivement : elles l'ont été avant l'été, alors qu'en 2005, elles avaient été versées plutôt vers octobre ou novembre et j'espère que l'on fera encore mieux cette année.

Ma priorité a donc été d'accompagner cette montée en puissance, la constitution des équipes : le coordonnateur, les référents de parcours... Je me suis attaché à essayer de favoriser le développement de ce dispositif, dont j'ai rapidement mesuré l'intérêt.

En novembre 2006, à Courcouronnes, ont eu lieu les rencontres nationales des coordonnateurs de veille et de réussite éducative : ces journées ont permis aux équipes d'échanger entre elles et j'étais très content que le département de l'Essonne soit celui qui ait accueilli ce regroupement, d'autant plus qu'à Courcouronnes nous avons un programme qui fonctionne bien, car impliqué depuis longtemps dans d'autres dispositifs, notamment le CEL.

La stratégie mise en place est surtout une stratégie d'accompagnement, pour la montée en puissance du programme, ensuite une stratégie d'évaluation avec l'élaboration de cette grille d'évaluation. Donc accompagnement, évaluation... et rappeler en permanence la doctrine : cela a été nécessaire un peu, au début.

J'ai en effet pu constater, ici et là, qu'il y avait parfois une compréhension un peu trop généreuse du dispositif. En effet, d'aucuns ont vu dans la manne du PRE,

le moyen de financer des actions qui ne se situaient pas exactement dans l'esprit du dispositif. Il a donc fallu parfois recadrer en rappelant que les actions mises en œuvre au titre du PRE devaient être axées sur les parcours individuels de réussite, même si cela n'interdit pas des actions collectives.

À l'évidence, la RE répond à une attente ; personne ne propose d'abandonner ce dispositif. Les équipes essonniennes se sont bien appropriées la philosophie de ce dispositif, elles l'ont bien comprise. Nous avons une équipe de coordonnateurs de qualité qui sont bien convaincus de l'intérêt de ce programme qui le mènent avec intelligence. L'idée d'une évaluation partagée est maintenant acceptée ; il y avait un peu d'incompréhension au début. Je n'avais peut-être pas suffisamment pris le temps d'expliquer mes intentions.

Aujourd'hui, nous avons dans l'Essonne quelques 3 500 enfants qui bénéficient de ce programme. Les besoins sont encore supérieurs... Nous n'allons pas avec le PRE résoudre les problèmes de tous les enfants en difficulté de l'Essonne ; cependant, nous avons un outil qui est en train de faire école.

Plus de 3 000 enfants concernés par la RE, cela commence à être significatif.

Pour le moment nous avons plutôt des entrées que des sorties. Certains coordonnateurs me disent qu'il y a des parcours qui sont courts : 2 ou 3 rendez-vous, une discussion approfondie avec la famille ont pu régler la difficulté passagère d'un enfant. Cela veut dire que le problème n'était pas extraordinairement grave, il fallait simplement, à un moment, un instant de médiation avec un tiers qui a su provoquer une parole, un échange, une prise de conscience, afin de mettre le doigt sur une souffrance qui n'était pas perçue par les parents, et ainsi en quelques mois les choses sont rentrées dans l'ordre. Quelques exemples de ce type existent, mais il s'agit plutôt d'une minorité puisque le programme s'intéresse aux enfants qui sont en sérieuse difficulté et malheureusement ce n'est pas en trois mois qu'on résout les problèmes. Une des originalités de la RE est la prise en charge des enfants de 2 à 16 ans. Pour la prise en charge précoce des enfants, il y a peut-être un temps nécessaire pour détecter une éventuelle difficulté. Souvent c'est à partir du CP que les choses se révèlent, elles peuvent sans doute se révéler avant, je ne suis pas du tout spécialiste de cette question, mais j'ai tendance à penser que si l'on on a choisi la tranche de 2 à 16 ans, c'est que plutôt on intervient mieux c'est.

Toutefois, la prise en charge d'un petit de 2 ans est vraisemblablement plus com-

pliquée puisqu'il n'utilise pas encore la parole pour formaliser ses difficultés. La tranche d'âge représentée fera partie des éléments d'évaluation mais je crois qu'on est effectivement plus près de 6 ans pour le plus jeune âge, me semble-t-il.

Avant 6 ans, il peut y avoir aussi comme explication qu'il existe d'autres dispositifs telle que la PMI par exemple.

Par ailleurs, nous avons une vraie difficulté, de manière générale, sur la tranche d'âge 16-18 ans. En effet, 16 ans représente la fin de la scolarité obligatoire, 18 ans c'est l'âge de la prise en charge par la plupart des dispositifs publics, mais nous avons donc 2 ans où il peut se jouer et se passer beaucoup de choses. On est forcé de reconnaître que nous avons peu de dispositifs d'insertion, d'accompagnement, d'aide pour cette période critique.

S'il y avait une réforme étendant le bénéfice du PRE jusqu'à 18 ans, je ne serais pas contre.

Bien évidemment, on voit que la prise en charge d'un garçon de 17 ans ou d'un jeune majeur n'a rien à voir avec celle d'un petit de 5 ans. Mais l'idée pourrait être la même : c'est-à-dire un accompagnement individualisé qui ne serait pas de même nature ni avec les mêmes contenus mais qui reposerait sur le même fonctionnement et permettrait de suivre le jeune dans sa singularité, dans la souffrance qui est sienne pour l'aider à se « remettre sur pieds ».

Pour les enfants qui ont 16 ans, et en voie de déscolarisation, cela nous pose un gros problème. L'éducation nationale est consciente de cela et je sais que l'inspection académique s'attache à proposer une affectation en établissement à tous ces jeunes, lesquels n'acceptent pas toujours les solutions qui leur sont proposées. Par exemple, le centre de la deuxième chance de Montléry qui fonctionne en internat n'est accessible qu'à 18 ans : or 2 ans peut paraître bien long pour un jeune ni scolarisé, ni professionnellement inséré.

Concernant les perspectives du PRE, ce que je souhaite maintenant c'est que les 18 programmes existants développent vraiment pleinement leurs effets plutôt que d'en rajouter de nouveaux, d'autant que cela poserait des problèmes au regard des moyens financiers dont je dispose. Les perspectives sont l'approfondissement à travers l'évaluation, le suivi très attentif de ce programme et commencer à se poser les bonnes questions : par exemple de la sortie des enfants du dispositif de RE, cela fait partie des questions qu'il va falloir examiner en 2007 / 2008 et au fur et à mesure que le temps passera.

“
Pour les enfants qui ont 16 ans, et en voie de déscolarisation, cela nous pose un gros problème. L'Éducation nationale est consciente de cela et je sais que l'inspection académique s'attache à proposer une affectation en établissement à tous ces jeunes, lesquels n'acceptent pas toujours les solutions qui leur sont proposées.
”

L'enfant n'a pas vocation à rester toute sa scolarité dans un PRE. La sortie est donc une question majeure sur laquelle il va falloir travailler, réfléchir avec les coordonnateurs dans les mois qui arrivent.

Si j'avais un message de conclusion sur ce point du bilan, c'est que je souhaite vraiment avoir une gestion concertée de ce dispositif avec les acteurs de terrain parce qu'un programme nouveau mérite un mode de management également nouveau. La gestion des politiques publiques ne peut plus se faire du haut vers le bas. Il faut un mode de fonctionnement qui permette aux acteurs du terrain de se sentir complètement associés bien sûr au déroulement du programme mais également à son évaluation et à l'arbitrage des moyens financiers, de manière à ce que la notion d'innovation dont je parlais touche également le mode de gestion et le mode du programme par la concertation.

L'évolution de la politique de la ville est une de mes priorités en tant que Préfet délégué.

Si l'on parle des CUCS, la nouveauté et la différence entre les contrats ville et les CUCS réside dans la volonté de mieux faire participer les acteurs.

Je souhaite avoir, une relation de partenariat avec le réseau associatif dans laquelle l'État n'est plus perçu uniquement comme un bailleur de fonds.

Je souhaite que l'on ait une vision prospective et renouvelée, avec une stratégie partagée sur chaque territoire et que les associations qui demandent des fonds puissent les obtenir dès lors que leur action s'inscrit dans les priorités du CUCS.

Pour que tout ceci fonctionne d'une manière cohérente, une concertation permanente est nécessaire et c'est la raison pour laquelle, en tant que Préfet délégué, une de mes priorités a été de voir à plusieurs reprises, les quelques 300 associations de l'Essonne, et je pense bien continuer en 2007, sur d'autres sujets.

Quel est, selon vous, le rôle des associations dans ce dispositif ?

Je dirais que concernant la RE, il existe une problématique particulière : à savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Je commencerai par ce qu'il ne faut pas faire. Attiré par la manne financière de la RE, un certain nombre d'associations ont imaginé obtenir des financements supplémentaires pour des actions qui, tout en étant dignes d'intérêt, ne relevaient pas de la RE.

Ce risque de dérive, qui a été assez vite conjuré, a été le fait de quelques muni-

cipalités peu nombreuses qui pensaient pouvoir financer avec le budget RE des actions ne relevant pas de ce programme. Or la Réussite éducative sert avant tout à financer les parcours individualisés des enfants. Mais il se peut que celui-ci nécessite que l'enfant participe à côté à une action collective. Par exemple, l'enfant dont le référent de parcours estime qu'il a besoin d'une activité de théâtre ou sportive, que cela participerait à son équilibre, est orienté vers une structure collective ou une association de quartier qui fait ce type d'activités. À ce moment-là, le budget de la RE va payer cette action à l'association qui devient prestataire du PRE : il s'agit d'une action collective qui relève d'un parcours de réussite de l'enfant.

Il ne s'agit pas que la RE vienne alimenter le fonctionnement de l'association mais il s'agit de financer le parcours de tel enfant dont on a estimé utile qu'il devait bénéficier de telle ou telle action. Il a fallu rappeler cette règle à quelques reprises mais les choses sont rentrées dans l'ordre.

Il est nécessaire que des conventions soient passées entre la structure juridique porteuse et l'association avec laquelle elle a un accord. Il faut que les règles soient rigoureuses, pas rigides mais rigoureuses.

Un rappel, la RE peut-être portée, juridiquement et financièrement par 3 types de structures : un GIP, un CCAS, ou une caisse des écoles : ceci relève du choix des élus qui en décident librement. Dans le 91, la plupart des communes ont réactivé la caisse des écoles, nous avons quelques GIP (Grigny/Viry Centre Essonne, Vigneux-sur-Seine et Épinay-sous-Sénart) et très peu de CCAS. Il s'agit d'un choix local.

Pour finir, au niveau national, nous manquons un peu d'éléments de comparaison. Je pense qu'il serait intéressant que l'Acse, par exemple, prenne l'initiative d'une ou deux journées de regroupement de tous les coordonnateurs nationaux pour partager l'information, permettre aux acteurs de comparer, d'échanger et d'avoir cette vision nationale, un peu en profondeur et au delà des seuls chiffres.

En conclusion, je dirais que la réussite éducative est un des programmes clé du plan de cohésion sociale. Depuis 10-15 ans que l'on pratique la Politique de la ville, il apparaît, pour moi, deux grandes nouveautés : la rénovation urbaine et la réussite éducative. CUCS et ANRU doivent s'articuler et nous commençons à avoir là une politique globale.